

Après les **deux séances d'essai**, l'adhérent n'aura accès à la salle d'entraînement que si le dossier d'inscription a été remis complet. **Aucune inscription ne sera prise sans dossier complet.**

PIÈCES À JOINDRE IMPERATIVEMENT POUR TOUTE INSCRIPTION

- ❖ Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site ou à venir chercher sur place)
- ❖ 1 photo d'identité
- ❖ **Pour les nouveaux inscrits, certificat médical** avec la mention : « ne présente pas de contre-indication à la pratique de la discipline : inscrire la discipline (gymnastique acrobatique ou trampoline ou acro-jumpy ou acro-mini) ».
- ❖ **Pour un renouvellement d'inscription**, le certificat médical de la saison précédente fera foi (validité 3 ans), à condition de remplir le questionnaire médical et de **fournir l'attestation FFG au club.**
- ❖ **Pour les compétiteurs** (compétitions départementales, régionales et nationales sauf catégorie Elite), le certificat doit comporter la mention supplémentaire « **en compétition** ».
- ❖ **Cotisation annuelle** : elle comprend : les frais de dossier (la licence FFG, l'assurance Allianz* option garantie de base et les frais divers d'affiliation et de secrétariat) et les cours (**hors vacances scolaires, jours fériés et compétitions**). Les prix sont TTC.

Une fois la licence prise par le club auprès de la FFGYM, vous recevrez un mail de la FFGYM.

CE MAIL EST À CONSERVER : il contient les informations de licence et une proposition d'assurance complémentaire. Il vous permet aussi de créer votre compte FFGYM sur lequel vous pourrez télécharger la licence.

Le règlement de la cotisation peut s'effectuer soit :

- par **chèque** à l'ordre de **l'OAJLP TGA**. Possibilité de 4 chèques **au maximum** remis lors de l'inscription, **encaissés mensuellement sur les mois consécutifs**. En cas d'inscription en cours d'année, seuls 2 chèques sont acceptés.

- ❖ - en **espèces** : le montant total est demandé à l'inscription.
- ❖ - par **ANCV**. Le montant total est demandé à l'inscription.
- ❖ Si l'**inscription** a lieu **en cours d'année**, le montant de la cotisation (hors frais de dossier incompressibles) est calculé **au prorata des trimestres restants. Tout trimestre entamé est dû.**

- ❖ En cas **d'arrêt en cours d'année pour raison médicale uniquement (avec certificat médical à l'appui)**, remboursement au prorata des trimestres restants (hors frais de dossier). Tout trimestre entamé est dû.
- ❖ En cas **d'inscription à plusieurs disciplines ou de plusieurs membres d'une même famille**, une réduction s'applique sur la cotisation (hors frais de dossier) : -10% pour 2 activités/adhérents, -15% pour 3 activités/adhérents, -20% pour 4 activités/adhérents.

Pièces supplémentaires pour les compétiteurs (compétitions nationales et inter-)



- ❖ **Bulletin compétiteurs bleu rempli et signé**
- ❖ **Photocopie d'une pièce d'identité**
- ❖ Pour les compétiteurs en catégorie Elite pour le trampoline et en catégories Espoirs, Juniors, Séniors pour la gymnastique acrobatique, établir le certificat médical élite par un médecin du sport.
- ❖ Pour les gymnastes mineurs participant à des compétitions internationales, une **autorisation de sortie du territoire**.

Notre site internet : <http://www.trampacro-antibes.net/>

Ce portail internet est à consulter régulièrement et sera votre intermédiaire direct pour tout ce qui concerne les stages, les compétitions, les manifestations, les annulations exceptionnelles de cours.